

Evaluer et diffuser les démarches et les outils

développés notamment en matière
de prévention des troubles
musculo-squelettiques (TMS)

FICHE
ACTION

3

Axe PST 3

Donner la priorité à la prévention primaire
et développer la culture de prévention
Agir en prévention primaire pour réduire
l'usure professionnelle et la pénibilité

RÉFÉRENCE(S) AU(X) N° D'ACTION DU PST 3 : 1-6

DESCRIPTIF DE L'ACTION DANS LE PST 3

- Mener des actions en entreprises ou dans des branches professionnelles en faveur de la prévention des risques d'usure professionnelle, en particulier des TMS. Des actions seront notamment menées dans le secteur agricole par la MSA en ciblant les professions les plus exposées ;
- Mutualiser les actions, outils et bonnes pratiques développés par l'Anact, les Direccte dans des branches ciblées dans le cadre des plans régionaux santé au travail (PRST), la Cnamts dans le cadre de TMS Pros, la MSA et l'OPPBTP, en privilégiant notamment les témoignages spécifiques de branches axés sur les situations de travail réelles ;
- Développer l'identification et les connaissances sur les situations de travail générant l'usure professionnelle afin d'appuyer le conseil aux entreprises.

Éléments justifiant le choix de cette action en région

L'usure professionnelle, représente un défi qu'accentue le vieillissement de la population active et les conséquences qu'elle entraîne au niveau régional notamment en termes d'inaptitude. Les troubles musculo-squelettiques sont une des manifestations de cette exposition à des conditions de travail pénibles ou à des organisations inadéquates. Ils représentent la première cause de maladie professionnelle en France (plus de 87 % des reconnaissances en 2014 pour le régime général) et, de plus, la Bretagne est deux fois plus touchée que la moyenne des régions. Il s'agit donc pour notre région d'un enjeu crucial en termes de santé au travail.

Points d'appui / leviers repérés

Les partenaires associés à ce PRST développent des actions auprès de leurs différents publics. Un programme national TMSpros de la CNAMTS cible plus de 700 établissements bretons du régime général.

Identification pilote(s) et partenaires

Pilotage : Carsat Bretagne.

Partenaires : Direccte, ARACT, MSA, SiST, OPPBTP, MEDEF, CGPME, CFDT, CGT.

Objectifs donnés à l'action

Dans le contexte évoqué, il s'agit de construire un message et une stratégie commune entre les préventeurs régionaux, et de porter le message auprès des entreprises, en mobilisant le CRPRP sur cet enjeu régional majeur.

Méthodologie de conduite de l'action

Le projet s'appuiera sur un travail partenarial entre les différents organismes permettant de dresser un état des lieux :

- statistiques disponibles
- modalités des différents plans d'action de prévention des risques de TMS menés par les partenaires
- outils de prévention élaborés
- formations proposées
- bonnes pratiques mises en œuvre dans des filières d'activité
- relations avec les cabinets d'ergonomie
- aides financières

Il s'agira ensuite de rechercher des synergies, à partir de cette capitalisation, pour construire une offre de service régionale et s'organiser pour la porter dans les différentes branches et territoires avec l'appui du CRPRP. Les perspectives de travail pourront porter sur :

- l'élaboration d'un support pour l'offre de service actuelle (Guide du porteur de projet TMS, à présent ancien)
- l'organisation d'un réseau de référents TMS des différents organismes pour le partage de pratiques pluridisciplinaires de prévention des TMS
- l'animation d'un réseau de consultants-ergonomes
- le développement d'une action le plus en amont possible auprès des décideurs en les rejoignant dans leurs préoccupations, dans leurs priorités de manière à ce que la prévention des TMS soit reconnue comme une composante de la performance globale de leurs entreprises (identification de différents leviers d'actions possibles)
- la construction d'un argumentaire permettant de mieux convaincre les entreprises (de mieux construire et préparer les rencontres avec les dirigeants des entreprises, avec les membres des CHSCT, de nous aider à mieux poser l'ensemble des enjeux liés aux TMS au vu du contexte actuel des entreprises), éventuellement en ayant recours à de l'expertise externe
- une organisation d'un dépistage précoce des TMS.

Calendrier prévisionnel

2016-2017 : Etat des lieux et capitalisation

2017-2018 : construction de l'offre de service régionale

2019-2020 : portage de l'offre

Modalités d'évaluation / indicateurs

A élaborer par le groupe projet.